

Image not found or type unknown



## donation epoux et parents

Par **elsi**, le **01/03/2021** à **11:33**

bonjour, mon mari et moi sommes mariés sous regime communauté des biens, sans enfants et avec acte de donation entre epoux. Mon mari a eu des donations de ces parents, partie en argent, partie en immobilier. Et dans cet acte de donation il y a un réserve de retour. En cas ou mon mari décède avant moi et avant ses parents, dois je redonner toutes les sommes de ces donations que ces parents lui avaient faits?